## L'IMMOBILIÈRE de la GARE

## **HONORAIRES AGENCE 2019 •**

## Transactions:

- Terrains de loisirs : 20% TTC à charge acquéreur
- Terrains à bâtir : 10% TTC à charge acquéreur
- Granges, garages : 10% TTC à charge acquéreur
- Appartements : 99 999 € : 10 % TTC à charge acquéreur Entre 100 000 € et 199 999 € : 7% TTC à charge acquéreur + 200 000 € : 6 % TTC à charge acquéreur
- Maisons : 99 999 € : 10% TTC à charge acquéreur

  Entre 100 000 € et 199 999 € : 7% TTC à charge acquéreur

  Entre 200 000 € et 299 999 € : 6% TTC à charge acquéreur

  Entre 300 000 € et 499 999 € : 5 % TTC à charge acquéreur

  + 500 000 € : 4 % TTC à charge acquéreur

## Locations:

- Honoraires prestations visite, constitution du dossier, rédaction du bail :
  - 8 € TTC/m² de la surface habitable, à charge locataire
  - 8 € TTC/m² de la surface habitable, à charge bailleur
    - Honoraires état des lieux d'entrée :
  - 3 € TTC/m² de la surface habitable, à charge locataire
  - 3 € TTC/m² de la surface habitable, à charge bailleur
- Honoraires d'entremise et de négociation : Forfait de 165 € TTC à charge bailleur